



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 08.12.2020**

Date de convocation : 03.12.2020

Conseillers en exercice : 10

Présents : 9 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Madame : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Procurations : Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE.

La séance est ouverte à 19h00.

Aude SALVAT-LÔ est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 02.11.2020, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Demande de subventions pour l'année 2021.

2°) Fixation des tarifs des concessions et colombarium du Cimetière.

3°) Achat de la parcelle appartenant à Madame LAGARDE – La Périole.

4°) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Demande de subventions pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des projets d'investissement pour l'année 2021, Il est possible de demander des subventions à l'état, la région et le Département avant le 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire présente les projets :

- **City stade** : Cet équipement permet la pratique de loisirs de 8 sports ainsi que de nombreuses activités physiques. Il sera en accès libre et constituera pour les jeunes et les moins jeunes un lieu de vie et de rencontre. (47 185,00 € HT) et sera composé d'un Parcours sportif Freetness : composé de plusieurs éléments qui proposent des exercices différents. (14 979,00 € HT)

Montant Total de l'opération : 62 164,00 € HT

- **Rénovation de l'église** : les travaux s'effectueront en plusieurs tranches. (601 393,00 € HT)
Afin de répondre à des problèmes de sécurité et améliorer la qualité de vie du centre ancien la commune souhaite engager une première tranche de travaux en 2021. (183 150,00 € HT)

- Restauration de la charpente couverture

- Travaux de maçonnerie

Montant total de l'opération (1^{ère} tranche) : 183 150,00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

2°) Fixation des tarifs des concessions et columbarium du Cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière délibération ayant pour objet la fixation du tarif des concessions du cimetière date du 1^{er} décembre 2008. Le prix du m² a été fixé à 50,00 € le m² et que les concessions y étaient perpétuelles. Le prix d'une case au columbarium a été fixé à 350,00 € pour une durée de 30 ans délibération du 07 mars 2016.

Monsieur le Maire propose pour les concessions :

Le montant de 100,00 € le m². Approuvé à l'unanimité.

Pour une durée de 50 ans. Approuvé 9 POUR, 1 ABSTENTION

Monsieur le Maire propose pour le Colombarium :

De maintenir le montant de 350,00 €. Approuvé à l'unanimité

De passer de 30 ans à 50 ans. Approuvé 9 POUR, 1 ABSTENTION

3°) Achat de la parcelle appartenant à Madame LAGARDE – La Périole.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu avec Madame LAGARDE la rétrocession à la commune d'une parcelle d'une superficie de 193 m² issue de la division de la parcelle ZU 221 afin de sécuriser les voies « Rue du Rivalet » et « rue de la Poste » Madame LAGARDE a fixé le montant de cette acquisition à 1 500,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte 9 POUR et 1 ABSTENTION

4°) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.

1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

À savoir :

- **Chapitre 20** : 11 840,50 euros (< 25% x 47 362,00 €)

- Art. 202 : 5 000,00 €
- Art. 2031 : 6 840,50 €

- **Chapitre 21** : 62 373,93 euros (<25% x 249 495,72 €)

- Art. 2111 : 6 735,00 €
- Art. 2113 : 3 750,00 €
- Art. 2115 : 8 000,00 €
- Art. 2121 : 125,00 €
- Art. 2135 : 7 236,95 €
- Art. 2151 : 17 523,00 €
- Art. 2152 : 1 776,45 €
- Art. 21534 : 5 528,00 €
- Art. 21538 : 5 999,53 €
- Art. 21735 : 3 750,00 €
- Art. 2183 : 917,87 €
- Art. 2188 : 1 032,13 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021

II - Questions diverses.

Colis de Fêtes de fin d'année : Distribution des colis gourmands adressés aux aînés se fera le samedi 19 décembre 2020

Vœux du Maire : Les conditions sanitaires étant toujours incertaines. Le Conseil Municipal a décidé d'attendre l'allocution du Président de la République attendue le 20 janvier 2021 avant de fixer une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers,